

# Première Synthèses Informations

## LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE : *un léger ralentissement de l'activité en 2002*

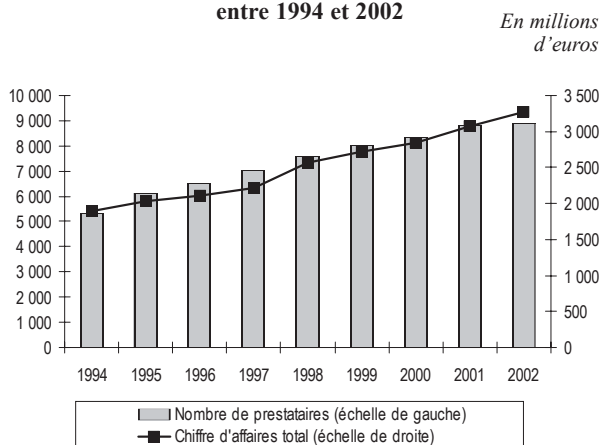
Le chiffre d'affaires des organismes exerçant l'activité de formation continue à titre principal continue de croître en 2002.

Le nombre de stagiaires progresse également, mais moins rapidement que les années précédentes.

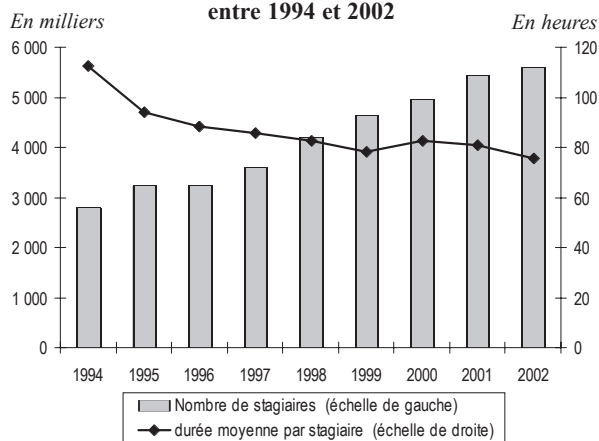
Les formations d'aide à la définition de projet et d'aide à l'orientation se développent. Elles occupent près de 10 % des heures dispensées en 2002. Le nombre de formateurs salariés par le secteur s'est fortement accru depuis 1993. Près de 10 % des heures de formation restent toutefois dispensées par des formateurs occasionnels.

En 2002, 8900 organismes ont exercé à titre principal une activité de formation. Ils ont formé plus de 5,6 millions de stagiaires et dispensé 422 millions d'heures de formation. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires global de 3,3 milliards d'euros, en hausse de 6,3 %. Rythme soutenu mais néanmoins inférieur à celui observé entre 1994 et 2001 (+7,2% par an en moyenne). Le nombre de prestataires continue de croître (+1,1%) mais beaucoup moins rapidement que les années précédentes: +7,5 % en rythme annuel entre 1994 et 2001 (graphique 1).

Graphique 1  
Prestataires et chiffre d'affaires  
entre 1994 et 2002



Graphique 2  
Stagiaires et durée moyenne de formation  
entre 1994 et 2002



Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804C).  
Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Après une hausse de près de 10 % par an en moyenne, le nombre de stagiaires augmente de 3,1 % en 2002, la plus faible progression depuis 1997. La durée moyenne des formations poursuit sa tendance à la baisse : 81 heures en 2001, 75 heures en 2002 (graphique 2).

### Tassement du chiffre d'affaires des organismes publics ou parapublics

Si le chiffre d'affaires du secteur de la formation professionnelle a cru, en 2002, moins vite que les années précédentes, c'est essentiellement parce que la modération de la croissance des recettes des organismes publics

ou parapublics a été plus modérée en 2001 : +4,2 %. Ces organismes détiennent 18 % des parts de marché en 2002 (tableau 1).

En revanche, le chiffre d'affaires du secteur privé augmente plus nettement : +6,9 %, de même que le nombre de stagiaires : +3,5 %. Sur le marché de la formation professionnelle, les organismes privés, qu'ils soient ou non à but lucratif, occupent une place prépondérante : ils détiennent plus des trois quarts de parts de marché.

En 2002, la demande des pouvoirs publics reste bien orientée : +11,5 %. En revanche, les dépenses des entreprises stagnent. Cette inflexion par rapport aux évolutions des années passées est com-

pensée par la demande en provenance des organismes collecteurs (OPCA) qui reste forte : +11,4 %.

### Un marché dispersé et très mouvant

Le marché de la formation est composé essentiellement de petits organismes. Un sur deux déclare annuellement moins de 75 000 €. Seuls 2 % des organismes déclarent plus de 3 millions d'€. Les premiers collectent 4 % de la masse financière globale, les seconds occupent le tiers du marché. Pourtant cette polarité du marché est moins affirmée en termes physiques : les organismes de moins de 75 000 € forment 13 % des stagiaires contre 20 % pour

Tableau 1  
Répartition des produits reçus par les prestataires en 2002 selon leur statut

En pourcentage

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2002/2001
<b>Statut des prestataires de formation</b>								
Afpa*	2,9	5,8	4,6	1,1	0,2	0,3	3,5	8,2
Autres établissements publics ou para publics	1,0	1,9	3,8	3,4	2,5	2,9	2,4	1,8
Éducation nationale et Greta	9,4	9,3	17,8	12,7	2,9	10,4	12,1	3,2
Individuels	4,4	2,6	2,2	5,2	29,5	2,0	4,4	7,2
Organismes consulaires	1,5	2,2	1,6	2,3	0,8	3,4	1,8	7,2
Privés à but lucratif	52,6	41,9	22,8	48,6	37,7	34,7	38,7	6,8
Privés à but non lucratif	28,2	36,3	47,2	26,7	26,4	46,3	37,1	7,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
En pourcentage des financeurs	34,0	16,0	33,0	5,0	4,0	7,0	100,0	
<b>Évolution 2002/2001</b>	<b>0,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,5</b>	<b>9,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>5,2</b>	<b>6,3</b>	

(\* ) - Hors commande publique.

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).  
Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Tableau 2  
**Caractéristiques des organismes  
 ayant comme activité principale la formation continue en 2002**

	Organismes	Évolution 2002/2001	Chiffre d'affaires	Évolution 2002/2001	Nombre de stagiaires (1)	Évolution 2001/2000	Nombre d'heures- stagiaires (1)	Évolution 2002/2001
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
<b>Ensemble .....</b>	<b>8 900</b>	<b>1,1</b>	<b>3 267</b>	<b>6,3</b>	<b>5 603</b>	<b>3,1</b>	<b>422 467</b>	<b>-3,7</b>
<b>Selon le statut (en %)</b>								
Privé lucratif .....	32	5,3	39	6,8	42	3,3	39	5,9
Privé non lucratif.....	30	-1,9	37	7,0	34	3,8	31	-3,4
Individuels.....	33	-0,3	4	7,2	11	4,0	10	-27,2
Public et parapublic.....	5	2,6	20	4,2	13	-0,3	21	-5,7
<b>Selon le chiffre d'affaires (en %)</b>								
moins de 75 000 €.....	52	-1,6	4	0,0	13	1,9	8	-12,6
75 000 à 150 000 € .....	13	6,0	4	6,0	7	-1,6	7	-32,2
150 000 à 750 000 € .....	24	2,0	23	3,7	26	1,6	29	-19,4
750 000 à 1 500 000 €.....	6	7,8	18	9,5	18	8,1	19	32,1
1 500 000 à 3 000 000 € .....	3	8,2	19	10,2	15	-1,7	17	14,1
plus de 3 000 000 d'€ .....	2	2,6	31	5,2	20	7,1	21	5,1
<b>Selon l'année de déclaration (en %)</b>								
Avant 1990 .....	19	-4,5	45	3,4	38	-1,3	41	-3,9
Entre 1990 et 2000 .....	54	-9,5	44	0,6	49	-2,6	47	-10,6
Après 2000 .....	27	39,4	11	66,7	14	53,5	11	43,1

(1) - Le rapprochement entre, d'une part, les données pédagogiques (stagiaires et heures) et d'autre part, le nombre de prestataires et leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique. Ils ne représentent toutefois que 3,7 % des prestataires et 1 % du chiffre d'affaires global. Ils sont majoritaires parmi les organismes réalisant moins de 75 000 € de chiffre d'affaires et 62 % d'entre eux sont des prestataires individuels.

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).  
 Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

les organismes de plus de 3 M€. En d'autres termes, les gros organismes effectuent les formations les plus lourdes et les plus coûteuses (tableau 2).

Les organismes déclarant les chiffres d'affaires les plus bas (inférieur à 75 000 €) sont les plus fragiles. En 2002, leur nombre a chuté de 1,6 % et leur chiffre d'affaires a stagné. En revanche, les gros organismes ont augmenté leur part de marché.

Le marché de la formation est très mouvant. Un organisme sur quatre a été créé après 2000. Ils

occupent 11 % du marché en terme de chiffres d'affaires. Les organismes nés avant 1990 ne sont plus que 19 % sur le marché mais ils réalisent encore 45 % du chiffre d'affaires.

### Une augmentation modérée du nombre de stagiaires

En 2002, le nombre de stagiaires n'augmente que de 3,1 %. Contrairement aux périodes précédentes, les formations de niveau BEP-CAP et de préqualification (fin de scolarité obligatoire) sont

en très nette hausse. Les formations de niveau Bac, quant à elles, baissent de 1,7 %. Comme les années passées, plus de quatre stagiaires sur dix ont suivi une formation de niveau non référençable. 48 % de ces formations s'effectuent principalement dans le secteur privé à but lucratif (tableau 3).

Deux tiers des stagiaires sont salariés. Après une croissance constante, leur nombre stagne en 2002. Le nombre de demandeurs d'emploi formés augmente, en revanche, fortement : +22 %

Tableau 3  
**Les stagiaires selon le niveau de formation  
 et le statut des prestataires, en 2002**

*En pourcentage*

	Niveau égal ou supérieur à la licence	Niveau BAC +2	Niveau BAC	Niveau BEP, CAP	Niveau fin de scolarité obligatoire	Niveau non référençable	Ensemble
<b>Statut des prestataires</b>							
Privé lucratif .....	44	42	37	27	39	48	<b>42</b>
Privé non lucratif.....	37	26	33	38	48	33	<b>34</b>
Individuels.....	15	19	8	6	6	12	<b>11</b>
Public et parapublic.....	4	13	22	29	7	8	<b>13</b>
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
En % du niveau de formation ....	12	10	10	17	5	46	<b>100</b>
Évolution 2002/2001 .....	2,1	2,9	-1,7	9,4	6,4	2,1	<b>3,1</b>

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).  
 Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Tableau 4  
Répartition des différents types de stagiaires  
selon le statut des prestataires, en 2002

En pourcentage

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
<b>Statut des prestataires</b>					
Privé lucratif .....	50	24	30	28	42
Privé non lucratif .....	28	49	30	45	34
Individuels .....	12	5	9	15	11
Public et parapublic .....	10	22	31	11	13
<b>Ensemble .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
En % des différents publics .....	66	19	4	10	100
Évolution 2002/2001 .....	-0,4	22,2	-16,3	5,6	3,1

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).

Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Tableau 5  
Durée moyenne des formations selon les publics  
et le statut des prestataires, en 2002

En heures

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2002/2001 (en %)
<b>Statut des prestataires</b>						
Privé lucratif .....	62	113	158	51	70	2,5
Privé non lucratif .....	52	121	71	34	68	-7,0
Individuels .....	66	88	70	50	65	-30,0
Public et parapublic .....	97	181	89	88	122	-5,4
<b>Ensemble .....</b>	<b>63</b>	<b>130</b>	<b>102</b>	<b>47</b>	<b>75</b>	<b>-6,7</b>
Évolution 2002/2001 en % .....	-4,5	-20,1	12,5	1,1	-6,7	

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).

Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

(tableau 4). Cette croissance s'explique essentiellement par le développement du module de navigation sur Internet. Cette formation, d'une durée moyenne de 14 heures, complète les formations classiques des demandeurs d'emplois. 120 000 personnes l'ont suivie en 2002, contre 70 000 en 2001.

La durée moyenne de formation diminue : 81 heures en 2001, 75 heures en 2002. La baisse est très marquée pour les prestataires individuels : 30 % en moyenne. Seuls les organismes privés à but lucratif augmentent leur durée moyenne de formation de 2,5 % : 68 heures en 2001, 70 heures en 2002.

La durée moyenne de formation des demandeurs d'emploi baisse de 20 %, en raison de l'introduction du module de navigation sur Internet. Elle reste toujours deux fois supérieure à la durée moyenne des salariés (tableau 5).

### Les formations d'insertion et d'orientation en hausse

En 2002, les formations relatives aux activités de services perdent des parts de marché mais conservent la première place : plus de 55 % des stagiaires formés et près de la moitié des heures stagiaires. À l'opposé, les formations relatives aux activités de production ne touchent que 8,4 % des stagiaires formés. Le domaine du développement personnel progresse de 2,4 points. Il intègre un ensemble assez hétérogène de formations comportant à la fois des stages d'aide à la définition de projets professionnels pour les jeunes et les demandeurs d'emploi et de formations de management, davantage destinées aux cadres (tableau 6).

Sur les 93 spécialités citées, les dix premières regroupent 60 % des stagiaires et 55 % des heures stagiaires. L'informatique occupait jusqu'en 2001 la première position. Elle perd 0,7 point en

2002 et occupe désormais la troisième position. Le domaine du développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle prend la tête des spécialités, avec près de 10 % des stagiaires.

La durée moyenne de presque toutes les formations diminue, notamment dans l'informatique, les transports et le développement des capacités d'orientation. Elle augmente toutefois fortement dans le commerce (+5 heures en deux ans) (tableau 7).

### Le nombre de formateurs a augmenté d'environ 50 % entre 1993 et 2002

Depuis 1993, l'emploi du secteur des établissements de formation continue exerçant à titre principal s'est maintenu entre 110 000 et 125 000 personnes. Un peu moins des trois quarts de ces salariés sont en CDI. En revanche, le nombre de formateurs du secteur - défini au sens large,

c'est-à-dire déclarant une profession de professeur, d'éducateur ou formateur - a sensiblement augmenté : 40 000 au milieu des années quatre-vingt-dix, 60 000 au début des années 2000 (graphique 3).

Au cours de ces dix années, l'activité du secteur s'est renforcée

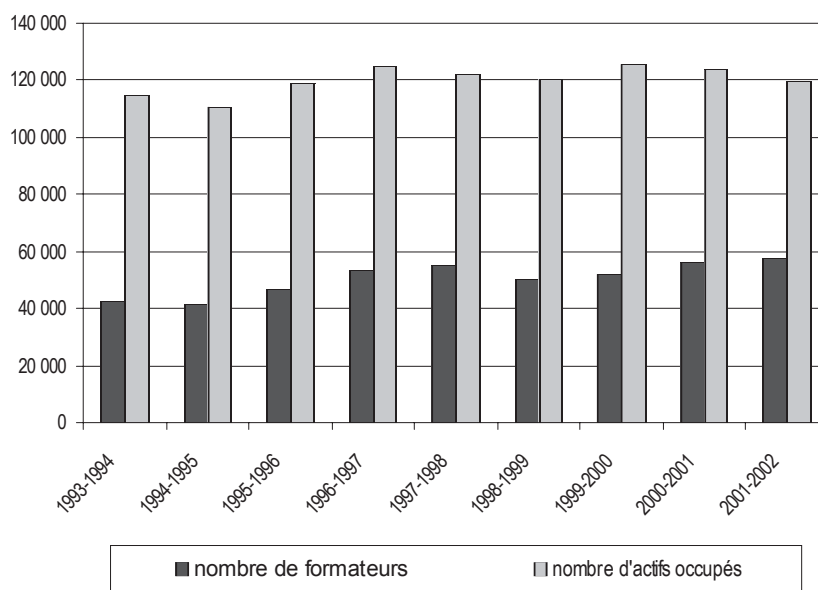
grâce au recours à des formateurs occasionnels, notamment dans le secteur public et parapublic (ils y assurent 22 % des heures de formation) (tableau 8).

En 2002, plus de la moitié des heures de formation professionnelle continue sont dispensées par des salariés en CDI. Ces salariés travaillent davantage dans le sec-

teur privé où ils assurent près de 65 % des heures de formation. Au contraire, le public et le parapublic recourent plus souvent à des formateurs en contrats à durée déterminée ou des intervenants occasionnels.

Anne *SELLIER*,  
(Dares).

Graphique 3  
Actifs occupés et formateurs dans le secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal



Source : enquêtes Emploi 1993-2002, Insee ; traitements Dares (moyennes mobiles sur deux années consécutives)

Encadré 1

### LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE à titre principal ou secondaire

Sur l'exercice 2002, près de 48 600 organismes de formation ont renvoyé leur bilan pédagogique et financier et près de 45 900 ont une activité de formation : 8 900 à titre principal et quatre fois plus à titre secondaire (36 000).

Organismes	Chiffre d'affaires	Stagiaires	Heures-stagiaires
48 600	7,8 milliard d'euros	15,2 millions	1 milliard

Les organismes du secteur privé perçoivent 78,5 % des produits. Les entreprises et les organismes collecteurs ont contribué pour un peu plus de la moitié au chiffre d'affaires du marché de la formation (54 %), les pouvoirs publics pour plus d'un quart (27 %).

L'ensemble des organismes de formation a réalisé un chiffre d'affaires de 7,8 milliards d'euros. 18 % des organismes ont dégagé un chiffre d'affaires supérieur à 150 000 €. Ils détiennent 86 % du marché. À l'autre extrême, 73 % des organismes déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 € et ne réalisent que 8 % des actions de formation.

Les demandeurs d'emplois suivent les formations les plus longues : 139 heures en moyenne en 2002. La durée de formation est la plus longue dans les organismes publics et parapublics : 200 heures, contre 119 heures pour les stagiaires formés au sein du secteur privé lucratif. Elle avoisine 55 heures pour les formations dispensées aux salariés. Les particuliers, quant à eux, achètent des formations d'une durée moyenne de 100 heures.

Près d'un stagiaire sur deux (48 %) bénéficie d'une formation ne correspondant pas à un diplôme particulier, 4 % des stagiaires ont suivi des formations de niveau VI (fin de scolarité obligatoire), 12 % de niveau V, 8 % de niveau IV, 12 % de niveau III et 16 % de niveaux I et II.

Tableau 6  
Répartition des stagiaires et des heures stagiaires  
selon les domaines de formation

En pourcentage

	Stagiaires	Variation 2001/2000 (en points)	Heures- stagiaires	Variation 2002/2001 (en points)
Domaines disciplinaires .....	16,3	0,7	19,0	5,3
Domaines technico. professionnels de la production..	8,4	-1,4	12,5	-2,1
Domaines technico. professionnels des services .....	55,6	-1,6	48,7	-3,5
Domaines du développement personnel .....	18,4	2,4	18,4	0,0
Non renseigné.....	1,3	-0,1	1,3	0,2
<b>Ensemble .....</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>	
<b>En milliers .....</b>	<b>5 596</b>		<b>421 548</b>	

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).  
Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Tableau 7  
Les dix premières spécialités de formation, en 2002

Code	Libellé de la spécialité	En % des stagiaires	En % des heures- stagiaires	Durée moyenne (en heures)
415	Développement des capacités d'orientation, insertion soc. et prof. ....	10,0	8,9	67
100	Formations générales .....	7,6	8,2	81
326	Informatique, traitement de l'information, transmissions.....	7,4	4,2	42
344	Sécurité des biens et des personnes (yc hygiène).....	6,5	1,9	22
311	Transport, manutention, magasinage .....	6,0	5,6	70
324	Secrétariat, bureautique .....	5,6	5,9	80
331	Santé .....	4,8	4,0	62
312	Commerce, vente .....	4,5	8,0	134
413	Développement des capacités comportementales et relationnelles ....	4,4	6,0	103
315	Ressources humaines, gestion du personnel, de l'emploi.....	3,5	1,9	41
	<b>Ensemble des 10 premières spécialités en 2002 .....</b>	<b>60,0</b>	<b>55,0</b>	<b>68</b>

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).  
Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Tableau 8  
Les heures de formation dispensées en 2002 selon le statut du formateur

En pourcentage

	Travailleurs indépendants	Salariés en CDI	Salariés en CDD	Formateurs occasionnels * salariés	Ensemble
Privé à but lucratif.....	14	67	14	5	100
Privé à but non lucratif .....	9	62	21	7	100
Individuel.....	86	9	4	1	100
Public et parapublic .....	3	45	29	22	100
<b>Ensemble.....</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

\* : dont l'activité de formation est inférieure à 30 jours par an.

Champ : secteur des organisations exerçant la formation continue à titre principal (secteur 804 C).  
Source : bilans pédagogiques et financiers, exploitation Dares.

Encadré 2

## **LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER**

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité spécifique et de la réglementation relative au marché, les dispensateurs sont soumis à certaines obligations administratives dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L.920-4 et L.920-5 du code du travail). Cette obligation s'applique pour les établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

### **La déclaration d'activité**

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 900-2 du code du travail doit souscrire une déclaration d'activité. Il effectue cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. Elle devient caduque si l'activité de formation est nulle. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaîtra en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité remplace la déclaration d'existence.

### **Le bilan pédagogique et financier**

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire, ou en situation de sous-traitance, le prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la Préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La seconde aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics, ou de contrats avec des particuliers, et d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

### **Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers**

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) et exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. Mais ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » (sans appel à un prestataire extérieur) par les entreprises privées ou les administrations, ni l'activité réalisée directement pour le compte de l'État par certains organismes et financée par une subvention spécifique (Programme de formation subventionné de l'AFPA notamment). L'apprentissage ne fait pas non plus partie de ce champ. Les Bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont édités par le **Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.**  
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61 - Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14 - Télécopie : 01.44.38.24.43  
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)  
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.  
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)  
**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES** - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.